



ROYAUME DE BELGIQUE

ROYAUME DE BELGIQUE

Déclaration délivrée par

**S.E. Ambassadeur Karl Lagatie, Représentant permanent
adjoint**

57^{ème} session de la CPD – Débat général

New York, le 02.05.2024

Madame la Présidente,
Distingués délégués,

1. L'engagement de la Belgique envers la Commission de la Population et du Développement est ferme, constant et indéniable. La Belgique en est membre de façon ininterrompue depuis 1989, soit depuis 35 ans.
La Belgique était donc présente au Caire en 1994 lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement et de l'adoption historique de son Programme d'Action, qui a établi un agenda ambitieux en faveur du développement, ancré dans les principes des droits humains et de l'égalité de genres. Un développement durable et inclusif n'est pas possible sans donner la priorité aux droits humains, y compris aux droits sexuels et reproductifs, sans autonomiser les femmes et les filles et sans s'attaquer aux inégalités.
2. Par sa présence à cette 57^{ème} session de la Commission de la Population et Développement aujourd'hui et aux célébrations de son 30^{ème} anniversaire, la Belgique confirme son ferme soutien à la mise en œuvre intégrale du Programme d'Action issu de la Conférence du Caire et de ses révisions. Ce programme d'action de la CIPD marque un changement de paradigme et fournit un cadre important pour améliorer l'accès à la planification familiale, aux services de santé sexuelle et reproductive et à une éducation sexuelle complète. Depuis son adoption en 1994, davantage de femmes ont accès à la contraception moderne, moins de femmes meurent en couches et les taux de grossesse indésirée chez les adolescentes ont chuté. C'est entre autres grâce au travail remarquable de nos organisations partenaires, dont nous finançons le budget régulier, comme le FNUAP, ONU-Femmes, OMS, UNICEF et leur rôle-clé dans la mise en œuvre du Plan d'action de la CIPD.

3. L'approche de la Belgique basée sur les droits humains accorde une attention particulière aux groupes vulnérables et vise à soutenir les droits et les choix en matière de sexualité et de reproduction. Dans ses partenariats, la Belgique plaide pour la prise en compte des besoins spécifiques liés à l'intersectionnalité : jeunes et adolescents, célibataires, LGBTQI+, populations déplacées, personnes handicapées, etc. En ce qui concerne l'accès à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, y compris l'accès à une information complète et basée sur les preuves, la Belgique continue de souligner la nécessité de cibler toutes les personnes sexuellement actives.
4. Les diverses crises et conflits que nous vivons actuellement nous rappellent plus que jamais l'importance de la mise en place d'un système de solidarité basé sur le respect des droits humains et l'égalité de genre. Les droits humains pour tous, dans toute leur diversité, sans discrimination. A tout âge. En toutes circonstances. Même dans les conflits. Surtout dans les conflits. Dans cette optique, la Belgique fait de la lutte contre les violences basées sur le genre (GBV) en général et de la lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits (CRSV) en particulier un combat permanent qui est possible grâce à l'action admirable de ses partenaires - agences de Nations Unies et ONGs - actives sur le terrain et dans les zones de conflit.
5. Portée par notre Premier Ministre Alexander De Croo depuis 2017, la Belgique fait partie des gouvernements initiateurs et champions de l'initiative « SheDecides ». A ce titre, la Belgique promeut dans ses relations internationales un accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour toutes et tous, en particulier pour les populations les plus vulnérables et marginalisées.
6. Les jeunes jouent un rôle central dans l'avancement de la SDR et puisqu'ils en sont l'un des principaux bénéficiaires, leur participation active aux processus de prise de décision est donc essentielle. La protection de leurs droits humains et de leurs droits reproductifs, la liberté de choix et l'accès à des services et à des informations de bonne qualité en matière de SDR sont d'ailleurs les principales demandes issues du dialogue mondial des jeunes à Cotonou (début avril). C'est notre devoir d'écouter ces requêtes et de les soutenir. C'est pourquoi la Belgique souhaite contribuer avec les autres États membres à créer un environnement plus inclusif et plus favorable à la participation des jeunes aux discussions et aux décisions relatives à la santé et aux droits sexuels et reproductifs.
7. La transition démographique est un sujet transversal qui est au cœur des débats belges, européens et onusiens. Une conférence à haut niveau a été organisée sur ce sujet en mars dernier dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne. Tant la Ministre des Affaires Etrangères que la Commissaire européenne Šuica en charge de la démographie et démocratie, ont accordé toute l'attention nécessaire à cette thématique, qui requiert la mise en place de politiques publiques d'activation. Dans le même élan, nous avons développé un partenariat fort sur la Santé

Globale entre l'Union Européenne et l'Union Africaine. Lors d'une rencontre à haut niveau le 20 mars dernier, les domaines sur lesquels les partenaires européens et africains souhaitent progresser, ont été identifiés dans un dialogue pragmatique: et l'accès aux SDR fait partie de ces domaines.

8. En conclusion, soyons, ensemble avec tous les Etats Membres, à la hauteur des défis auxquels nous faisons face et saisissons cette année anniversaire pour redoubler d'efforts afin d'éliminer les obstacles politiques, sociaux, économiques et culturels qui empêchent encore des millions de femmes et de filles de réaliser leur plein potentiel. La Belgique est fière d'avoir été reconduite à la Commission de la Population et du Développement jusqu'à 2029 et de contribuer, avec vous, à répondre à ces défis.

Je vous remercie.